PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ANTONIN
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

À une séance extraordinaire du Conseil de ville de Saint-Antonin tenue en la salle du conseil située au Centre Réjean-Malenfant, 305 rue Principale à Saint-Antonin, le 26 août 2026 à 19 h 00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Steeve Levesque
Siège #2 - Mathieu Tremblay
Siège #3 - Martine St-Pierre
Siège #5 - Alain Turcotte
Siège #6 - Stephane Soucy

Est absent :
Siège #4 - Yannick Tremblay

Formant quorum sous la présidence de Madame la Maire suppléante, Martine St-Pierre. À moins de mention contraire, Madame la Maire suppléante participe au vote. Sont également présents: Monsieur Jean D'amour, directeur général par intérim et Madame Gabrielle Thibault, directrice Ressources humaines et Communications.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Madame la Maire suppléante déclare la séance ouverte.

2026-08-304

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - SUJETS À DISCUTER
- **3.1** - Désignation de signataires - Protocole d'entente pour le projet intégré du 917, 1er Rang, Saint-Antonin
- **3.2** - Embauche d'une directrice du service des finances

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que la présente réunion a été convoquée par monsieur Jean D'Amour, directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT qu'un avis spécial a été signifié le 24 août dernier à tous les membres du Conseil et que, par conséquent, tous les membres du Conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Stéphane Soucy,
Et résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3 - SUJETS À DISCUTER

2026-08-305

3.1 - Désignation de signataires - Protocole d'entente pour le projet intégré du 917, 1er Rang, Saint-Antonin

CONSIDÉRANT qu'un projet intégré visant l'implantation de six (6) immeubles de douze (12) logements a été présenté à la Ville;

CONSIDÉRANT que le projet présenté sera desservi par les réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT que la Ville juge opportun de conclure un protocole d'entente afin d'établir les conditions applicables à la cession et à la prise en charge des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser des représentants de la Ville de Saint-Antonin à signer le protocole d'entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steeve Levesque,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la mairesse suppléante, Martine St-Pierre, et le directeur général par intérim, Jean D'Amour, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin, le protocole d'entente avec monsieur Steve Fillion relativement à la prise en charge des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-08-306

3.2 - Embauche d'une directrice du service des finances

CONSIDÉRANT que le poste de directeur-trice des finances a été ouvert le 18 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin a procédé à l'affichage du poste à l'interne et à l'externe et que le processus d'entrevue a été mené auprès de plusieurs candidats ;

CONSIDÉRANT que la candidature de madame Valérie Mailloux a été retenue suite aux entrevues de sélection ;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a émis une recommandation favorable aux membres du Conseil de ville pour l'embauche de cette candidate ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alain Turcotte,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin nomme madame Valérie Mailloux au poste de directrice des finances- trésorière ;

QUE les conditions salariales et les modalités d'emploi applicables soient celles prévues à la politique administrative et salariale des employés-cadres ainsi qu'au contrat de travail ;

QUE le directeur général par intérim et la directrice des ressources humaines et communications soient autorisés à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assemblée.

2026-08-307 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Mathieu Tremblay,
Et résolu unanimement,

QUE la séance soit levée. Il est 19h05.

_____	_____
Martine St-Pierre, maire suppléante	Jean D'amour Directeur général par intérim